

TELENSUP
UNIVERSITE DAKAR BOURGUIBA



12 Avenue Bourguiba
BP. : 15744 Dakar-Fann – Tél. : 33 825 36 11
Site : www.udb.sn - E-mail : udb@udb.sn
VISA N° 004465/M.E.N/D.E.S

Année Universitaire 2016-2017

ATTESTATION DE REUSSITE

Le Président de L'Université Dakar Bourguiba (U.D-B) atteste que :
M.(elle) **Mamadou BA**

Né(e) le **23 septembre 1993 à Guédiawaye/Sénégal**

a obtenu les 120 crédits de la deuxième année du cycle Licence de l'UFR du Génie Informatique au titre de l'année académique **2016-2017**. La présente attestation de réussite lui est délivrée pour en jouir avec les droits et les prérogatives qui y sont attachées par les lois, décrets et règlements.

Le Président de l'Université Dakar-Bourguiba
Professeur Sakkir THIAM
DAKAR BOURGUIBA
* DÉT
UDB
LUMIÈRE
TENFÈS VERS !

Enregistrée à l'Université Dakar-Bourguiba
Le 21/10/2017
Sous le N° 043/2017

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE • UN BUT • UNE FOI
UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR

N° 0088711

OFFICE DU BACCALAUREAT

BACCALAUREAT DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



DUPLICATA - RELEVE DE NOTES

SESSION NORMALE - ANNEE 2012

SERIE G : TECHNIQUES QUANTITATIVES D'ECONOMIE ET DE GESTION

Prénom(s) - Nom : Mamadou BA

Nb.F : 1 Sexe : M

Date et lieu de naiss. : le 23/09/1993 à GUEDIWAYE (SENEGAL)

Nationalité : SN

Jury N° : 636

N° de table : 77434

766 1993 2721

Etab. : CASL

EPREUVES ECRITES (A)			1er Groupe d'épreuves			2ème Groupe d'épreuves		
Type Compo	MATIERES	Coef.	Note/20 (I)	Points Obtenus	Sur	Note/20 (I)	Diff.>0 (I) - (I)	Surplus Diff. x Coef
<i>Epreuves obligatoires</i>								
GE01	Français	3	08	24	60	06	00	00
GE02	Anglais	3	09	27	60			
GE03	Philosophie	2	04	08	40			
AE01	Mathématiques	5	09	45	100			
AE02	Economie	6	06	36	120	10	04	24
AE03	Etude de Cas	6	08	48	120	17	09	54
GE04	Histoire et Géographie	2	07	14	40			
GO01	Correspondance Commerciale	2	12	24	40			
GO02	Traitement Informatique de Gestion	2	12	24	40			
GX01	Educ. Physique et Sportive		08	+0				
<i>Epreuves Facultatives</i>								
GX02	Liste A (Des,Cout.,Mus,...) **							
GX03	Liste B (Langues...) **							
*** Les points au-delà de 10 sont pris en compte pour les admis au 1er tour que			31	(K)	250	620	(I)	78
s'ils donnent droit à une mention. Ils se comptabilisent d'office au 2ème.								

(I)=(K)+(I) Totaux (A) : 328 Sur 620

trois cent vingt huit

Moy. Globale (A) : 10,58 sur 20

dix virgule cinquante huit

Décision du jury à l'issue du 1er groupe d'épreuves :
Autorisé(e) à subir le 2ème groupe d'épreuves

Décision du jury à l'issue du 2ème groupe d'épreuves:
ADMIS(E) AVEC MENTION PASSABLE

Délibération faite à GUEDIWAYE, le 31/07/2012

Délibération faite à GUEDIWAYE, le 04/08/2012

Président(e) du jury : Serigne Bassirou LO



Duplicata établi le 24/10/2015 à DAKAR

Le Directeur



N° 3961289